

Sonko accélère la réforme constitutionnelle et affirme que Diomaye ne pourra modifier « aucune virgule » du texte adopté



REPUBLICAINE
MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT

GROUPE CONSULTATIF POUR LE FINANCEMENT
DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2026-2030

**MOBILISER LES FINANCEMENTS
ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION**

08 - 09
JUILLET 2026

ABIDJAN
SOFITEL HÔTEL IVOIRE

LE RENDEZ-VOUS
CÔTE D'IVOIRE 2030
GROUPE CONSULTATIF
POUR LE PND 2026-2030

UNION EUROPÉENNE

www.grand.gouv.ci

**CONNECTION
IVOIRIENNE.NET**

info@connectionivoirienne.net - Premier site d'information et d'actualité - Indépendant en Côte d'Ivoire - Mardi 23 Juin 2026

Futur organe électoral

Mambé dévoile la trouvaille
du gouvernement - vers une
structure à 3 têtes



Prestation des Éléphants
: Quand allons-nous
arrêter de nous satisfaire
de pseudo-fiertés ?
(Coup de gueule)



Mangez local.....
Manger naturel.....
Mangez sain.



Les ressources naturelles au coeur de notre activité

diidisarl@gmail.com
+225 05 54 95 26 87

Prestation des Éléphants : Quand allons-nous arrêter de nous satisfaire de pseudo-fiertés ? (Coup de gueule)

'On a regardé les Allemands droit dans les yeux' ! Et alors ? Cette phrase met en lumière un complexe inutile d'infériorité. Le résultat d'un match de foot, c'est le score, quelle que soit la façon dont on a joué et quel que soit l'adversaire ! Moi, je trouve qu'on a subi le match. En première mi-temps, on a bien résisté et réussi à marquer. En deuxième mi-temps, nos joueurs étaient fatigués de subir. C'est alors que notre coach Faé s'est adonné à son jeu favori : traîner en longueur avant de procéder à des remplacements. Et ce qui devait arriver arriva : l'Allemagne, après plusieurs réajustements de son équipe, égalise et prend le dessus. Quant à Adingra, il a vraiment manqué de lucidité en ratant lamentablement cet ultime caviar servi par Pépé. Mais entre nous, il s'agit-là d'un fait de jeu devenu très habituel. J'irai même jusqu'à rappeler que de grands attaquants comme Messi, Drogba, Mbappé... ont réussi à manquer des pénalties ! Alors, oublions Adingra, et regardons le bricolage permanent d'une bonne équipe où tous les joueurs évoluent à l'international, et d'un coach et la fif qui disposent d'un magnifique effectif, mais qui manque de tactique, de stratégie et de réactivité. En effet, en plus des remplacements tardifs, son casting laisse toujours à désirer : comment se fait-il qu'il n'a pas pu titulariser quelqu'un au poste stratégique et crucial d'avant-centre depuis des lustres ? pourquoi n'avoir pas aligné la même défense que contre l'Equateur ? pourquoi sort-il Amad Diallo et Sangaré ? pourquoi fait-il entrer Pépé en fin de match ?...

La réussite extraordinaire de la CAN de 2023 ne peut plus cacher les lacunes du coach Faé et son staff. Pour cette défaite et toutes les frustrations que nous avons connues à la CAN, un seul, unique et même coupable : FIF"

Djinandjouougou



les Pays-Bas humilient la Suède, la Tunisie d'Hervé Renard éliminée sans gloire

La démonstration des Pays-Bas, la Tunisie éliminée

La deuxième journée du groupe F de la Coupe du monde 2026 a livré son verdict. Les Pays-Bas ont frappé un grand coup en corrigeant la Suède (5-1), tandis que la Tunisie a officiellement quitté la compétition après une lourde défaite face au Japon (4-0).

À Houston, les Oranje de Ronald Koeman étaient dans l'obligation de réagir après leur nul spectaculaire contre le Japon (2-2). Mission accomplie avec la manière. Portés par les doublés de Brian Brobbey et Cody Gakpo, les Néerlandais ont rapidement pris le contrôle de la rencontre face à une équipe suédoise pourtant en confiance après son succès initial contre la Tunisie. Brobbey a ouvert le score dès la 5e minute avant de s'offrir un doublé à la 17e. Au retour des vestiaires, Gakpo a aggravé le score à deux reprises (47e, 54e). Anthony Elanga a sauvé l'honneur des Scandinaves (59e), mais Summerville

a conclu le festival offensif néerlandais en fin de rencontre (89e). Grâce à cette large victoire, les Pays-Bas prennent provisoirement la tête du groupe F et se rapprochent des seizièmes de finale.

Pour la Tunisie, en revanche, l'aventure américaine s'achève dans la déception. Quelques jours après la nomination en urgence d'Hervé Renard pour remplacer Sabri Lamouchi, les Aigles de Carthage espéraient créer la surprise face au Japon. Mais les Japonais ont rapidement éteint les espoirs tunisiens. Daichi Kamada a ouvert le score dès la 4e minute avant qu'Ayase Ueda ne double la mise avant la pause (31e). Supérieurs techniquement et collectivement, les Nippons ont poursuivi leur démonstration grâce à Junya Ito (69e) puis Ueda, auteur d'un doublé (84e). Avec deux défaites en deux matches, huit buts encaissés et seulement un but marqué, la Tunisie quitte la compétition par la petite porte malgré l'arrivée d'Hervé Renard, qui n'aura pas réussi à provoquer l'électrochoc espéré. Le



Japon, auteur d'un parcours remarquable, se rapproche fortement d'une qualification pour les seizièmes de finale, tandis que le duel entre la Suède et le Japon lors de la dernière journée s'annonce décisif pour la première place du groupe. Après la démonstration néerlandaise et

l'efficacité japonaise, le groupe F confirme qu'il est l'un des plus relevés de cette Coupe du monde 2026.

Mondial 2026

Mondial 2026

Une lecture des actes officiels nuance les accusations de privatisation de la lagune

À la lumière des titres de propriété et du bail administratif, plusieurs éléments avancés autour du complexe « Les Bains Abatta » appellent des précisions techniques. Le programme résidentiel « Les Bains Abatta », porté à Abatta par la société San Sévérina Développement (SSD), repose sur deux assiettes foncières distinctes qu'il importe de ne pas confondre.

Les pièces administratives disponibles (certificat de mutation de propriété foncière, état foncier de la conservation de Bingerville, extraits

Politique

topographiques et bail emphytéotique administratif) en précisent la nature. Deux parcelles, deux régimes juridiques.

La première assiette est un terrain urbain de 6 085 m², immatriculé au titre foncier n° 202 560 du livre foncier d'Allobé. Selon le certificat de mutation délivré par la conservation de la propriété foncière de Bingerville (CMPF n° 2023252681, du 22 novembre 2023), SSD a acquis ce terrain d'un propriétaire privé, par acte de vente publié au livre foncier le 21 novembre 2023. L'état foncier le classe à « usage exclusif d'habitation » et ne fait apparaître ni diminution de superficie, ni hypothèque, ni démembrement. La seconde assiette est une parcelle du domaine public lagunaire de 1 885 m², attenante au terrain. Elle ne fait l'objet d'aucune cession : elle est occupée en vertu d'un bail emphytéotique administratif (n° 002 MT/MDMTAM/CAB), signé le 12 février 2025 entre l'État de Côte d'Ivoire, représenté par le ministre délégué chargé des Affaires maritimes, et SSD. Histoire de Côte

Une occupation encadrée, non une appropriation

Le bail ne transfère pas la propriété de la lagune. Le contrat rappelle que le terrain « inscrit au domaine public de l'État, appartient à celui-ci ». L'occupant verse une redevance annuelle ; le bail est consenti pour quarante ans renouvelables, dans la limite de quatre-vingt-dix-neuf



ans ; à son terme, les constructions et aménagements reviennent de plein droit à l'État, qui conserve en outre un pouvoir de résiliation. On est en présence d'un titre d'occupation du domaine public, et non d'une appropriation privée. Aux termes du bail, cette parcelle lagunaire est affectée à la réalisation du projet immobilier ainsi qu'à l'embellissement, aux espaces verts, à une piscine et à un préau. Les logements proprement dits relèvent, eux, du terrain urbain titré (TF n° 202 560), classé à usage exclusif d'habitation.

Le cadre procédural

L'occupation s'inscrit dans le dispositif de l'ordonnance n° 2016-588 du 3 août 2016 portant titres d'occupation du domaine public et du décret n° 2019-243 du 20 mars 2019 relatif à la délimitation et à la gestion des domaines publics maritime et fluvio-lagunaire. La demande

de SSD, datée du 25 novembre 2024, a été soumise à la Commission de délimitation du domaine public maritime et fluvio-lagunaire, réunie le 19 décembre 2024, qui a émis un avis favorable avant la signature du bail. L'occupation repose ainsi sur un acte administratif signé par une autorité qualifiée.

Sur les superficies et les montants avancés

Le chiffre de 3 750 m² de plan d'eau « privatisé » ne correspond pas à la surface établie par les pièces : le bail et l'extrait topographique du remblai lagunaire fixent la parcelle concernée à 1 885 m². De même, l'estimation d'un « enrichissement illicite » de 8 milliards de FCFA reposait sur l'hypothèse d'une appropriation gratuite et définitive de cette emprise.

Les documents décrivent un régime différent : une occupation soumise à redevance, à durée déterminée, dont l'assiette demeure propriété

de l'État.

En résumé Les actes disponibles établissent que le programme s'appuie sur un terrain urbain titré de 6 085 m², régulièrement acquis auprès d'un particulier, et qu'une parcelle lagunaire de 1 885 m² est occupée au titre d'un bail emphytéotique administratif conclu avec l'État. L'articulation de ce bail avec la réglementation relative aux remblais relève d'un débat juridique qui lui est propre ; mais, sur le plan strictement documentaire, l'idée d'un achat de la lagune n'est pas corroborée par les titres, la propriété de l'emprise restant celle de l'État.

Scandale des Bains Abatta : un remblai lagunaire controversé de plusieurs milliards de FCFA au cœur d'une polémique



Fondation Children of Africa

Um autre avenir pour les Enfants d'Afrique

Futur organe électoral - Mambé dévoile la trouvaille du gouvernement - vers une structure à 3 têtes

Politique »



Le premier ministre Robert Beugré Mambé a reçu ce lundi les partis politiques et les organisations de la société civile. A ses hôtes du jour, le chef du gouvernement a dévoilé le schéma du futur organe électoral, plus d'un mois après la dissolution de la Commission électorale indépendante (CeI). Tirant les failles et acquis de 25 ans d'une structure à caractère administratif et indépendante de l'exécutif (en théorie), le Premier ministre a livré les premières solutions du gouvernement pour la mise en place d'un organe crédible et efficient.

Le futur organe est une sorte d'éclatement de l'ancienne CeI en entités reposant sur trois piliers distincts :

“C'est pourquoi et pour apporter des réponses précises aux”

problématiques soulevées plus haut, le Gouvernement travaille sur une architecture d'organisation des élections reposant sur trois (03) piliers distincts chargés d'assurer, dans la conduite du processus électoral, la mise en œuvre des principes évoqués plus haut:1) Premier pilier : Un

organe chargé exclusivement de l'organisation matérielle des élections.2) Deuxième pilier : Un organe chargé du recensement des votes, afin de s'assurer de la qualité et de la sincérité des résultats ;3) Troisième pilier : Un organe chargé de la supervision et du contrôle de l'ensemble du processus.>>

Les partis politiques ont suivi une sorte de coûts magistral sans avoir eu droit à la parole. Selon le premier ministre, cette rencontre était à but informatif. Peut-être que viendra la période des discussions proprement dites. Le PM n'a pas communiqué

un calendrier pour rentrer dans le vif du sujet.

Interrogé par la presse, Affi N'guessan a indiqué que la démarche était bonne en attendant la phase des échanges contradictoires. Philippe Ezaley du PdcI a pour sa part commenté qu'il s'agissait pour le moment de grands principes émis par le gouvernement.

SD à Abidjan
syldebailly24@gmail.com

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

LE RENDEZ-VOUS CÔTE D'IVOIRE 2030
GRUPE CONSULTATIF POUR LE PND 2026-2030

MOBILISER LES FINANCEMENTS
ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION

08 - 09
JUILLET 2026

ABIDJAN
SOFITEL HÔTEL IVOIRE

NATIONS UNIES CÔTE D'IVOIRE
Union européenne
IsDB

www.gcpnd.gouv.ci
www.facebook.com/gcpnd
www.instagram.com/gcpnd

Fin de l'hyperprésidentialisme/Sénégal: Sonko accélère la réforme constitutionnelle et affirme que Diomaye ne pourra modifier « aucune virgule » du texte adopté

Sénégal

Sonko défie l'hyperprésidentialisme et verrouille le texte soumis au référendum. Au Sénégal, la réforme constitutionnelle destinée à réduire les pouvoirs du président de la République entre dans une phase décisive. Portée depuis 2024 par le projet politique de rupture du tandem formé par le président Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko, cette révision de la Constitution est aujourd'hui au cœur des débats institutionnels.

Lors d'une séance plénière consacrée à l'examen des projets de loi portant Code du travail et Code de la sécurité sociale, le président de l'Assemblée nationale est revenu en détail sur la procédure d'adoption de la proposition de loi constitutionnelle actuellement en discussion. Depuis son accession à la présidence de l'Assemblée nationale après son départ de la Primate en mai 2026, Ousmane Sonko s'est imposé comme le principal défenseur de cette réforme qu'il considère essentielle pour mettre fin à l'hyperprésidentialisme qui caractérise, selon lui, le système politique sénégalais.

Un texte que le président ne pourra pas modifier

Face aux interrogations suscitées par la procédure de révision, Sonko a tenu à clarifier le rôle respectif des institutions. Selon lui, une fois le texte adopté par l'Assemblée nationale, le président de la République conserve la possibilité de demander une seconde délibération aux députés. Dans ce cas de figure, le texte devra être adopté à une majorité renforcée des trois cinquièmes des députés, contre la majorité absolue requise lors de la première lecture.

Mais le président de l'Assemblée a surtout insisté sur ce qu'il considère comme le scénario le plus probable : la soumission du texte au référendum. « C'est le projet adopté par les députés qui sera sou-



mis au référendum. Le président de la République ne peut y toucher aucune virgule », a-t-il déclaré devant les parlementaires.

Selon Sonko, le chef de l'État ne dispose d'aucun pouvoir de modification sur le contenu du texte adopté par les députés. Sa seule marge d'action consisterait à saisir le Conseil constitutionnel afin de vérifier sa conformité aux dispositions fondamentales de la Constitution.

Réduire l'hyperprésidentialisme

Cette réforme constitue l'une des promesses majeures formulées par le Pastef lors de la campagne présidentielle de 2024. Les orientations déjà évoquées prévoient notamment : un renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée nationale ; une consolidation du rôle du Premier ministre un encadrement plus strict des prérogatives présidentielles ; un renforcement du statut de l'opposition ; une meilleure répartition des pouvoirs entre les institutions. L'objectif affiché est de bâtir un système institutionnel davantage équilibré, dans lequel les contre-pouvoirs disposeraient de moyens renforcés pour contrôler l'action de l'exécutif.

Un test pour les relations entre Sonko et Diomaye

La relance de ce chantier intervient dans un contexte marqué par des tensions croissantes entre Bassirou Diomaye Faye et Ousmane Sonko, longtemps perçus comme les deux visages d'un même projet politique.

Depuis son installation au perchoir, Sonko dispose d'un levier institutionnel majeur lui permettant d'influencer directement l'agenda législatif et les grandes réformes de l'État.

En affirmant publiquement que le président ne pourra modifier « aucune virgule » du texte adopté par les députés, le président de l'Assemblée nationale réaffirme la prééminence du Parlement dans cette procédure et entend rappelez les limites constitutionnelles des prérogatives de l'exécutif. Au-delà de la réforme elle-même, l'issue de ce processus apparaît désormais comme un test majeur pour l'équilibre des institutions sénégalaises et pour l'avenir de la relation politique entre les deux principales institutions du pays.

L'ours

Ozix communication & conseils Chambre

de commerce Pays-Bas Nr. 70687021TVA-UE:

NL2244.33.106B02Compte bancaire IBAN NL88

TRIO 0391 2295 24 (Triodos Bank, Pays-Bas)

Email: info@connectionivoirienne.net. comPhones:

Abidjan 40 00 61 54 ou 47 12 15 10

Pays-Bas 0031 651832741 Notre

équipe info@connectionivoirienne.net

Gbansé Douadé Alexis: Economie et Politique

Directeur de la publication, cofondateurs.

Débailly: Politique :

01 40 00 61 54-07 77-48 97 65 - 07 47 12 15 10

Sylvie Kouamé : Économie et politique

Hervé Coulibaly : Intelligences et société

Liman Serge : Sports et culture

Maquetiste Ignace.Gballou : 07 58 16 20 73

San-Pédro: le ministère de l'Intérieur dément toute mission d'inspection liée à un présumé détournement de 1,6 milliard FCFA



San-Pédro»

Le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité a apporté un démenti formel aux informations relayées par le journal en ligne Enquête Média, selon lesquelles une mission de l'Inspection générale aurait été dépêchée en urgence à la mairie de San-Pédro à la suite d'allégations de détournement de deniers publics portant sur un montant de 1,6 milliard de FCFA. Dans un communiqué rendu public le 18 juin 2026, le Cabinet du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité affirme que ces informations « ne reposent sur aucun élément vérifié auprès des services compétents du ministère » et rejette catégoriquement les accusations évoquées dans l'article incriminé. Le ministère précise notamment qu'« aucune mission d'inspection relative à un détournement de fonds n'a été diligentée à San-Pédro par l'Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire (IGSAT) », contrairement à ce qui a été avancé.

Le cadre légal du contrôle des collectivités rappelé

Le communiqué rappelle que le contrôle des collectivités territoriales est strictement encadré par la législation ivoirienne, notamment par les dispositions de l'article 139 de la loi n°2012-1128 du

13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales ainsi que par le décret n°2026-84 du 4 mars 2026 fixant les attributions des membres du gouvernement.

Selon le ministère, les missions de contrôle sont menées par des équipes mixtes associant l'Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire (IGSAT) et la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL).

« À ce jour, aucune mission de contrôle associant ces deux structures n'a été déployée auprès de la mairie de San-Pédro », souligne le document officiel.

Distinction entre contrôle et assistance-conseil

Le ministère tient également à distinguer les missions de contrôle des interventions d'assistance-conseil réalisées par la DGDDL au profit des régions, districts et communes. Ces missions ont pour vocation d'accompagner les collectivités dans leur gestion administrative, technique et financière.

Le communiqué insiste sur le fait que ces interventions « ne revêtent aucun caractère répressif ni d'audit » et visent uniquement

à renforcer les capacités des élus locaux et des organes de gestion territoriale.

Appel à la responsabilité des médias

Face à la diffusion de ce qu'il considère comme des informations non vérifiées, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité déplore la propagation d'accusations graves susceptibles d'induire l'opinion publique en erreur et de porter atteinte à l'image des institutions concernées. Le Cabinet du ministre invite en conséquence les professionnels des médias à respecter les principes fondamentaux du journalisme, notamment la rigueur, la vérification des faits et le sens des responsabilités dans le traitement de l'information. Cette mise au point intervient dans un contexte où les questions de gouvernance locale et de gestion des ressources publiques suscitent un intérêt croissant de l'opinion publique, rendant plus que jamais nécessaire le respect des règles déontologiques dans la diffusion des informations.



MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

GRUPE CONSULTATIF POUR LE FINANCEMENT DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2026-2030

MOBILISER LES FINANCEMENTS ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION



LE RENDEZ-VOUS CÔTE D'IVOIRE 2030
GRUPE CONSULTATIF POUR LE PND 2026-2030



08 - 09
JUILLET 2026



ABIDJAN
SOFITEL HÔTEL IVOIRE







www.gcpnd.gov.ci



CONSULTEZ LE PND

Lutte antitabac: « Le meilleur tabac, c'est de ne jamais allumer une cigarette »

À quelques semaines de l'entrée en vigueur du conditionnement neutre des produits du tabac, prévue pour le 1er août 2026, l'ONG Club Union pour le Contrôle Durable (CLUCOD), avec l'appui de l'Alliance Africaine pour le Contrôle du Tabac (ATCA), a organisé, le jeudi 18 juin 2026, au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), une table ronde réunissant des fonctionnaires de l'administration publique, des associations de jeunes ainsi que des professionnels des médias. Santé

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du projet d'appui à la mise en œuvre durable du conditionnement neutre en Côte d'Ivoire. Elle vise à renforcer la préparation des acteurs concernés à l'application effective de cette mesure de santé publique destinée à réduire l'attractivité des produits du tabac, notamment auprès des jeunes. Celle-ci prévoit la suppression des logos, couleurs



Lutte antitabac

et autres éléments marketing figurant sur les paquets de cigarettes, au profit d'un emballage standardisé accompagné d'avertissements sanitaires renforcés. Cette stratégie, déjà adoptée par plusieurs pays, constitue un levier important dans la lutte contre le tabagisme.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement a fixé au 1er août 2026 l'entrée en vigueur effective de cette réforme, conformément aux dispositions réglementaires relatives au conditionnement, à l'étiquetage et à la commercialisation des produits du tabac.

Les échanges ont permis d'anticiper les obstacles susceptibles de compromettre son application.

Il convient de noter que désormais, au moins 70 % de la surface principale des paquets de cigarettes devra être occupée par des messages et illustrations à caractère sanitaire. Les emballages adopteront également la couleur Pantone 448 C, considérée comme l'une des moins attractives. L'ensemble des avertissements sanitaires sera défini par le ministère en charge de la Santé.

À travers ces changements, les initiateurs entendent réduire considérablement l'attrait des produits du tabac. Histoire de Côte

Ces échanges ont ainsi permis de « renforcer les connaissances des parties prenantes, de clarifier les rôles et responsabilités de chacun et de consolider l'engagement collectif en faveur d'une mise en œuvre efficace de cette importante mesure de santé publique », a indiqué le président du conseil d'administration du CLUCOD, Foussemi Tall.

Il a par ailleurs exprimé sa gratitude aux organisateurs et partenaires pour l'intérêt accordé à la protection de la santé des populations.

Pour sa part, le Dr Ané Ambroise, représentant du représentant résident de l'OMS, a souligné que le

tabac constitue une véritable épidémie mondiale. Il a révélé qu'en Côte d'Ivoire, près de 9 000 décès sont enregistrés chaque année du fait du tabagisme. « Il n'y a pas de bon tabac. Le meilleur tabac, c'est de ne jamais allumer une cigarette », a-t-il déclaré.

Selon lui, il est essentiel de renforcer les capacités des participants afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour mieux traiter les questions liées à la lutte antitabac et sensibiliser efficacement les populations.

En franchissant cette étape majeure, la Côte d'Ivoire « trace ainsi une voie d'excellence et de leadership pour l'ensemble de la région subsaha-

rienne », a affirmé Kaleb Ayong consultant pour l'Atca. Il a également salué la vision des autorités ivoiriennes qui, à travers cette mesure, réaffirment leur engagement aux côtés de la société civile pour la préservation de la santé des populations. Cette initiative se veut ainsi un cadre de concertation et de mobilisation des différentes parties prenantes en vue de garantir une application rigoureuse du conditionnement neutre, considéré comme une étape majeure dans le renforcement de la politique nationale de lutte contre le tabagisme en Côte d'Ivoire.

Par Salif D. Cheickna
FratMat



Mangez local.....
Manger naturel.....
Mangez sain.



Les ressources naturelles au coeur de notre activité

diidisarl@gmail.com
+225 05 54 95 26 87

Démolitions à Koumassi: Alloui Brou Jacques, le principal suspect interpellé, l'enquête se poursuit



Justice

Le Procureur de la République près le Tribunal de première instance d'Abidjan a annoncé l'interpellation d'Alloui Brou Jacques, activement recherché dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite des démolitions de constructions survenues dans la commune de Koumassi le 3 juin dernier.

Selon le communiqué publié le 19 juin 2026, le suspect a été arrêté par les services de la Police nationale le jeudi 18 juin à Port-Bouët, dans le quartier Terre Rouge de Gonzagueville.

Le parquet a par ailleurs démenti les informations circulant sur les réseaux sociaux selon lesquelles l'intéressé se serait évadé après son interpellation. « Contrairement aux fausses in-

formations diffusées et relayées par certaines personnes sur les réseaux sociaux, il reste détenu par les services compétents », précise le communiqué.

Le Procureur a également rappelé que la diffusion de fausses nouvelles constitue une infraction pénale. En vertu de l'article 183 du Code pénal, les auteurs et relais de telles informations encourrent des peines allant d'un à six ans d'emprisonnement ainsi qu'une amende comprise entre 500 000 et 5 millions de FCFA.

S'agissant de l'enquête sur les démolitions de Koumassi Campement, plusieurs personnalités ont déjà été entendues par les enquêteurs. Il s'agit notamment de Boa Krapa Valérie, directeur général des Services

techniques du District autonome d'Abidjan, de Baillet Narcisse Toussein, maire de la commune de Koumassi, ainsi que de Kindo Moumouni, responsable de l'entreprise SEKF et propriétaire des engins utilisés lors des opérations de démolition.

Selon le parquet, l'audition d'Alloui Brou Jacques devrait permettre d'établir les circonstances exactes des démolitions et de situer les différentes responsabilités dans ce dossier qui continue de susciter une vive émotion au sein des populations concernées.

Le gouvernement a déjà indiqué que toute la lumière serait faite sur cette affaire et que les responsabilités seraient établies conformément à la loi.

LE RENDEZ-VOUS CÔTE D'IVOIRE 2030
 GROUPE CONSULTATIF POUR LE PND 2026-2030

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

GROUPE CONSULTATIF POUR LE FINANCEMENT DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2026-2030

MOBILISER LES FINANCEMENTS
 ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION

08 - 09
 JUILLET 2026

ABIDJAN
 SOFITEL HÔTEL IVOIRE

CONSULTEZ LE PND

www.gcpnd.gouv.ci



Fondation Children of Africa

Un autre avenir pour les Enfants d'Afrique

CIE: des travaux de maintenance prévus sur la plateforme de vente d'énergie prépayée dans la nuit du 21 au 22 juin



La Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) a annoncé la réalisation de travaux d'optimisation de sa plateforme de vente d'énergie prépayée dans la nuit du dimanche 21 au lundi 22 juin 2026.

Selon un communiqué publié le 19 juin, cette intervention technique se déroulera entre 2 heures et 3 heures du matin. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts engagés par la compagnie pour améliorer les performances et la fiabilité de son système de vente d'électricité prépayée.

La CIE précise que ses

équipes techniques seront mobilisées tout au long de l'opération afin de limiter au maximum la durée des travaux et de réduire les éventuelles perturbations pour les usagers.

L'entreprise présente par ailleurs ses excuses à sa clientèle pour les désagréments que cette intervention pourrait occasionner

Les abonnés souhaitant obtenir davantage d'informations peuvent contacter le Centre de Relation Client de la CIE au 179, ou adresser leurs préoccupations via le numéro WhatsApp Pro 01 50 179 179.

La compagnie rappelle également que ses plateformes numériques et ses réseaux sociaux restent accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour accompagner les clients et répondre à leurs demandes. À travers cette opération, la CIE poursuit sa stratégie de modernisation de ses infrastructures numériques afin d'améliorer la qualité du service offert aux consommateurs et de renforcer la disponibilité de ses solutions de paiement et de gestion de l'énergie prépayée.

Route de la côtière (tronçon Fresco-Grand-Béréby) : une infrastructure qui désenclave la région balnéaire et portuaire du Sud-Ouest



Quasiment impraticable depuis de nombreuses années, surtout durant les saisons pluvieuses, cette route représente un véritable soulagement pour les populations des localités traversées, qui la considèrent comme un élément catalyseur de leur développement.

S'étendant sur environ 180 km et avec une largeur de chaussée de 7,40 mètres, l'aménagement de cette route s'inscrit dans le projet de modernisation de la route côtière, visant à dynamiser tous les secteurs clés de l'économie nationale.

« Cette nouvelle route permettra de diminuer les coûts d'exploitation des véhicules, d'accroître la sécurité des usagers et de faciliter la circulation des personnes et des biens », souligne Binaté Sidiki,

opérateur économique.

Dans le cadre de sa politique générale de développement du réseau routier national, l'État de Côte d'Ivoire a aménagé le tronçon Fresco-Grand-Béréby. Objectif, désenclaver la région balnéaire et portuaire du Sud-Ouest.

« Cette voie a une importance capitale, elle dessert une grande zone d'activités agricoles intenses dominées par les cultures de café, cacao, palmier à huile et hévéa. En clair, elle interconnecte Abidjan au principal bassin agricole et touristique du pays », se réjouit Paul Judikaël Batré, ingénieur.Cacao de Côte d'Ivoire

CICG

**Votre PUBLICITÉICI ?
Contactez nous**



**LUX' CONSULTING SARL-U Abidjan-Cocody, Riviera GOLF IV,
rond point SYNACASSCI, non loin de l'école Jacques PREVERT**

L'absence de Sébastien Haller interroge après la «cruelle» défaite des Éléphants face à l'Allemagne

La cruelle défaite de la Côte d'Ivoire face à l'Allemagne (2-1) dans les arrêts de jeu à Toronto laisse de nombreux regrets. Parmi les questions qui agitent aujourd'hui les supporters ivoiriens figure celle de l'absence de Sébastien Haller, l'un des grands artisans du sacre continental de 2024. Cacao de Côte d'Ivoire

Lors de la CAN 2024 disputée à domicile, l'attaquant ivoirien avait été décisif dans les moments les plus importants. Auteur du but victorieux en demi-finale contre la RDC puis du but du sacre face au Nigeria en finale, Haller avait démontré sa capacité à répondre présent lorsque la pression atteint son maximum.

Face à l'Allemagne, les Éléphants ont souvent manqué de réalisme dans les trente derniers mètres. Plusieurs observateurs estiment que la présence de Sébastien Haller, que ce soit comme titulaire ou comme joker de luxe en fin de rencontre, aurait pu peser sur la défense al-



Mondial 2026

lemande. Par son jeu de tête, sa puissance physique, son sens du placement et son expérience du très haut niveau européen, il aurait offert une solution supplémentaire à Emerge Faé.

Au-delà de ses qualités sportives, c'est aussi son leadership qui semble avoir manqué. Le vestiaire ivoirien traverse actuellement une période de transition générationnelle. Derrière Franck Kessié, capitaine exemplaire mais désormais plus proche de la fin de carrière que de ses débuts, plusieurs cadres historiques ont quitté la sélection. Les retraites internationales de Serge Aurier et de Max-Alain Gradel ont laissé un vide en matière d'expérience et de leadership.

Face à une équipe allemande rompue aux grands rendez-vous, la Côte d'Ivoire a parfois semblé manquer de cette voix capable de calmer le groupe dans les moments décisifs ou de faire basculer psychologiquement une rencontre. Cacao de Côte d'Ivoire

Une autre interrogation concerne le choix d'Emerge Faé de laisser Guéla Doué sur le banc au coup d'envoi. Le latéral, auteur d'une

saison remarquable en Europe, possède les qualités athlétiques et offensives susceptibles de mettre en difficulté n'importe quelle défense. Sa complicité avec Amad Diallo n'est plus à démontrer. Son entrée tardive a certes pu apporter davantage de profondeur et de percussivité dans les couloirs, mais trop tardivement. Malgré tout, les Éléphants ont démontré qu'ils avaient largement les moyens de battre l'Allemagne ou, à défaut, de conserver le point du match nul. L'occasion manquée de Simon Adingra à la 88e minute restera sans doute comme le tournant de la rencontre. À ce niveau, les détails font souvent la différence.

Les conséquences de cette défaite pourraient être importantes pour la suite du tournoi. Une victoire contre l'Allemagne aurait permis à la Côte d'Ivoire de prendre une option sérieuse sur la première place du groupe. Or, dans une Coupe du monde à élimination directe, terminer premier ou deuxième n'est jamais anodin. En terminant deuxième, voire parmi les meilleurs troisièmes, les Éléphants s'exposent à un parcours beaucoup plus compliqué. Ils pourraient croiser dès les premiers matches directs certaines des grandes puissances du football mondial comme le Brésil, l'Argentine, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, ou encore la Bel-

gique emmenée par Romelu Lukaku. Pour l'heure, rien n'est toutefois perdu. La Côte d'Ivoire conserve son destin entre ses mains avant son dernier match face à Curaçao. Une victoire permettrait aux hommes d'Emerge Faé de poursuivre leur aventure mondiale et de continuer à rêver d'un parcours historique. Mais après cette défaite frustrante face à l'Allemagne, une question continuera sans doute de hanter de nombreux supporters ivoiriens : avec Sébastien Haller dans le groupe, l'histoire aurait-elle été différente ?



MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

GRUPE CONSULTATIF POUR LE FINANCEMENT
DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2026-2030

**MOBILISER LES FINANCEMENTS
ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION**

08 - 09
JUILLET 2026

ABIDJAN
SOFITEL HÔTEL IVOIRE



**LE RENDEZ-VOUS
CÔTE D'IVOIRE 2030**

GRUPE CONSULTATIF
POUR LE PND 2026-2030






www.gcpnd.gov.ci



Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse: le ministre Abou Bamba appelle à une gestion durable des terres

Politique



À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (JLMCDS), célébrée ce mercredi 17 juin 2026, le ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, Abou Bamba, a lancé un appel à l'ensemble des populations à s'engager davantage en faveur d'une gestion durable des terres, condition essentielle au bien-être des communautés et à la préservation des ressources naturelles.

Lisant la déclaration officielle du gouvernement, le ministre a souligné que cette journée constitue une opportunité de sensibilisation et de mobilisation collective face aux défis liés à la dégradation des terres et à la sécheresse. « Cette journée doit raffermir votre engagement en faveur de la lutte contre la dégradation des terres par la sensibilisation du grand public à ces fléaux et donner des pistes de solutions qui permettront surtout la restauration des terres

dégradées et la prévention des conséquences de la sécheresse », a-t-il déclaré. Abou Bamba a rappelé que la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) demeure réalisable, à condition que chaque acteur joue un rôle fondamental sur le terrain ou dans les prises de décisions. Le thème national retenu pour cette édition, « Gestion rationnelle des pâturages pour une durabilité des terres », s'inscrit dans la dynamique

du thème mondial porté par les Nations Unies à travers le slogan « Pâturages : reconnaître, respecter, restaurer ». Selon le ministre, ce choix vise à mettre en lumière le rôle majeur des parcours pastoraux dans la résilience climatique, la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que la conservation de la biodiversité. Le ministre a par ailleurs relevé que la dégradation des terres constitue aujourd'hui une réalité préoccupante à l'échelle mondiale. La Côte d'Ivoire n'est pas épargnée par ce phénomène, alimenté notamment par les effets du changement climatique, les pratiques agricoles peu durables telles que la culture sur brûlis, l'utilisation excessive d'intrants chimiques, la déforestation et l'expansion de l'orpaillage illégal. Ces différentes pressions environnementales ont contribué à une baisse des rendements agricoles, particulièrement dans le secteur vivrier, accentuant la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'extérieur. À cet effet, Abou Bamba a indiqué qu'en 2025, les importations alimentaires de la Côte d'Ivoire ont atteint près de 2 000 milliards de FCFA, causant la hausse des prix des denrées alimentaires sur le terrain et l'insécurité alimentaire touchant près d'un tiers des régions du pays. Rappelons que la Côte d'Ivoire, en adhérant à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, a pris l'engagement de promouvoir la préservation, la restauration et la gestion durable des terres. Cacao de Côte d'Ivoire

Ci-après la déclaration du gouvernement
CICGFace à la multiplication des opérations irrégulières de remblayage et de dragage ob-

Tonkpi: union sacrée autour de l'hommage au Président Alassane Ouattara prévu le 11 juillet à Man

La région du Tonkpi se mobilise pour rendre un hommage d'envergure au Président de la République, Alassane Ouattara. Prévu le 11 juillet prochain au stade Léon Robert de Man, cet événement de reconnaissance sera placé sous le parrainage du ministre d'État, ministre de la Défense, Téné Birahima Ouattara. Une réunion de cadrage stratégique s'est tenue le dimanche 14 juin 2026 à la Préfecture de Man afin de préparer cette importante manifestation. La rencontre a réuni un large éventail d'acteurs politiques, administratifs, religieux et coutumiers de la région, témoignant de la volonté commune de faire de cette journée un succès. Politique Parmi les personnalités présentes figuraient notamment le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Vagondo Diomandé, le ministre conseiller spécial du Chef de l'État, Albert Mabri Toikeusse, le député-maire de Man, Albert Flindé, ainsi que le maire de Man, Aboubacar Fofana. Des chefs traditionnels, guides religieux, autorités préfectorales et représentants de la société civile ont également pris part aux échanges.

Un hommage aux réalisations du Chef de l'État
Selon les organisateurs, cette initiative vise à saluer les importantes réalisations enregistrées dans la région sous la gouvernance du Président Alas-

sane Ouattara. Routes, infrastructures, électrification, équipements sociaux et projets de développement figurent parmi les actions mises en avant pour justifier cette démarche de reconnaissance. Les participants ont défini plusieurs objectifs prioritaires : informer les populations de la tenue de l'événement, valoriser les actions de développement réalisées dans le Tonkpi, encourager une adhésion populaire au-delà des clivages politiques et renforcer la cohésion entre les différentes composantes de la région.

Une forte mobilisation attendue

Le choix du stade Léon Robert de Man traduit l'ambition des organisateurs d'accueillir plusieurs milliers de personnes venues de l'ensemble du Grand Ouest. Les responsables de la mobilisation annoncent déjà une participation massive des populations, des élus, des cadres et des organisations socioprofessionnelles. Placée sous le signe de la reconnaissance, de l'unité et de la cohésion sociale, cette journée d'hommage devrait constituer l'un des temps forts de la vie politique et sociale de la région du Tonkpi au cours de cette année 2026.

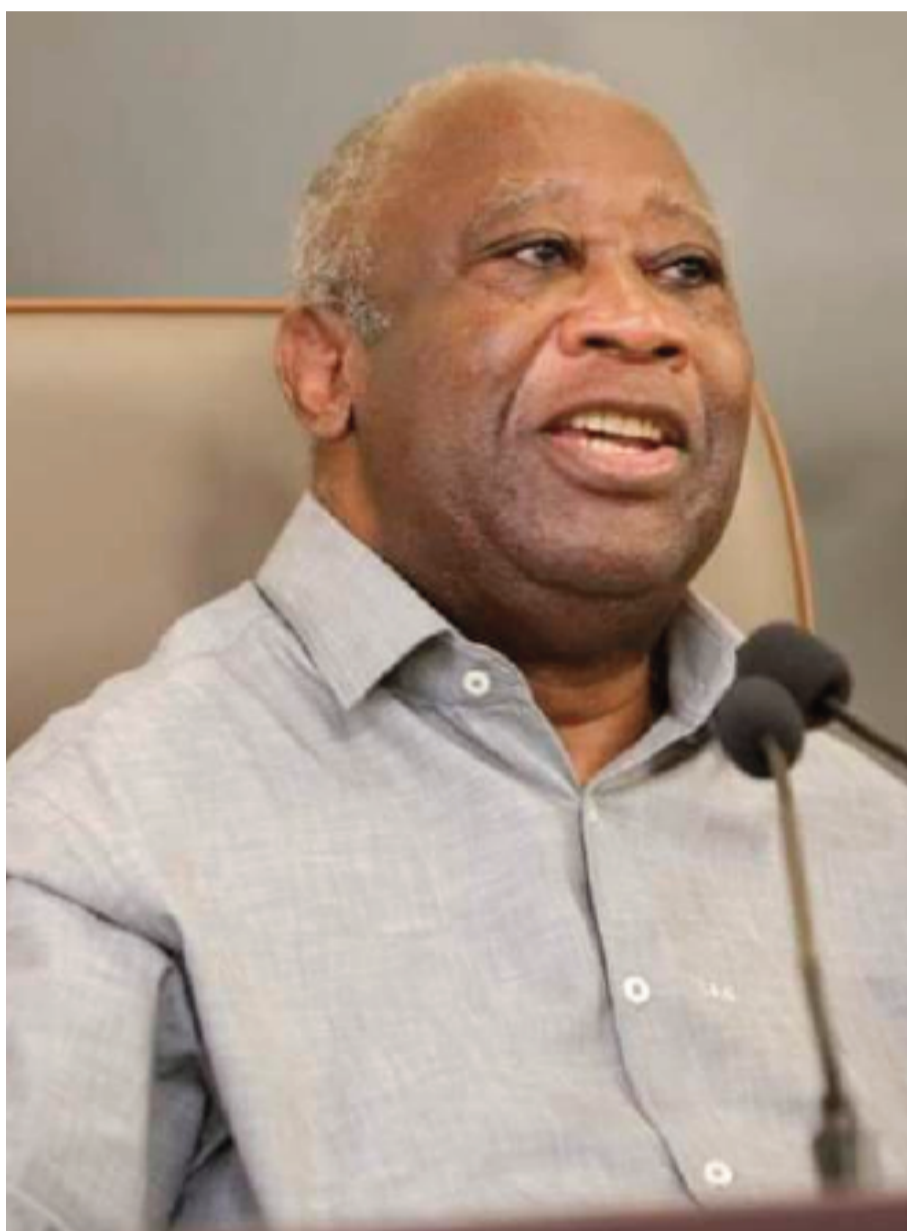
Par Fidèle Neto



Côte d'Ivoire: le gouvernement suspend les opérations de remblayage et renforce les contrôles sur les plans d'eau



Déguerpissement de Koumassi campement - Laurent Gbagbo propose des solutions de relogement



servées sur les domaines maritimes, lagunaires et fluviaux, le gouvernement ivoirien a décidé de durcir considérablement son dispositif de contrôle. Dans une note circulaire signée le 11 juin 2026, le Premier ministre, Robert Beugré Mambé, annonce une série de mesures destinées à préserver les écosystèmes, protéger les populations et garantir une gestion durable du domaine public.

Une recrudescence d'activités jugées préoccupantes

Selon le document officiel, les autorités ont constaté une augmentation des opérations de remblayage et de dragage réalisées sans autorisation préalable ou en violation des prescriptions techniques et environnementales en vigueur.

Le gouvernement estime que ces pratiques contribuent notamment à :

- * la dégradation des plans d'eau et des écosystèmes lagunaires ;
- * l'aggravation des risques d'inondation et d'érosion ;
- * l'occupation anarchique du domaine public ;
- * les atteintes à la sécurité maritime et urbaine ;
- * la perturbation des équilibres hydrauliques naturels. Eau en bouteille

Suspension immédiate des opérations de remblayage

Parmi les principales décisions annoncées figure l'arrêt immédiat de toutes les activités de remblayage et de dragage à des fins de remblayage sur l'ensemble du territoire national.

Seules les opérations de dragage dûment autorisées pour l'approvisionnement en sable destiné aux travaux de construction et aux infrastructures publiques pourront être maintenues.

Renforcement des contrôles et saisie du matériel

Le gouvernement prévoit également :

- * le renforcement des contrôles administratifs, techniques et sécuritaires sur les sites identifiés comme sensibles ;
- * la saisie systématique des équipements utilisés dans les opérations illégales ;
- * la mobilisation coordonnée des administrations concernées, des collectivités territoriales ainsi que des forces de défense et de sécurité ;
- * la transmission rapide de toute information relative aux opérations de remblayage constatées sur le terrain. Les autorités entendent également accélérer l'actualisation de la cartographie des zones remblayées et renforcer la surveillance des plans d'eau à l'aide de moyens modernes de contrôle et de suivi.

Création d'un comité interministériel

Pour assurer la mise en œuvre de ces mesures, un comité interministériel a été mis en place sous l'autorité du Premier ministre. Le ministre chargé des Infrastructures a été désigné chef de file de ce dispositif. Il aura pour mission de coordonner les actions des différents ministères concernés et de formuler des propositions de réformes administratives, techniques, fiscales et réglementaires. Le comité disposera d'un délai de deux mois pour remettre au gouvernement un rapport assorti de recommandations concrètes.

Préserver l'environnement et prévenir les risques

Cette initiative s'inscrit dans la volonté des autorités ivoiriennes de mieux encadrer l'occupation du domaine public et de lutter contre les pratiques susceptibles d'accroître les risques environnementaux, notamment dans les zones lagunaires et côtières déjà confrontées aux effets du changement climatique. Le gouvernement appelle l'ensemble des administrations concernées à veiller à l'application stricte des nouvelles instructions afin de préserver durablement les ressources naturelles et la sécurité des populations.

Après le déguerpissement du quartier Campement à Koumassi le 3 juin 2026, l'ancien président Laurent Gbagbo a réagi dans une déclaration relayée par ses proches. Sans citer directement les autorités, il a dénoncé une opération menée « dans la précipitation et la douleur », appelant à la solidarité nationale.

L'opération, supposée conduite par l'opérateur économique Alloui Brou Jacques sur la base d'un jugement du 14 avril 2025, a détruit habitations et commerces sur 10 hectares. Des centaines de familles se retrouvent sans abri. Le Barreau de Côte d'Ivoire a lui-même pointé des « irrégularités graves » : le jugement ne concernait que 6 personnes nommément désignées, alors que les démolitions ont touché des centaines d'occupants non concernés par la procédure. Cacao de Côte d'Ivoire

Dans son message, Laurent Gbagbo a exprimé sa compassion aux sinistrés. Il a insisté sur le respect du droit de propriété garanti par la Constitution et rappelé que « toute mesure affectant les biens des citoyens doit répondre à des

exigences légales strictes, notamment d'utilité publique et d'indemnisation ». Pour lui, on ne peut bâtir une ville moderne sur les larmes des populations. L'ex-chef d'État a salué l'élan de solidarité déjà visible, à l'image de l'épouse Nady Bamba Gbagbo qui s'est rendue le 13 juin au centre d'accueil des victimes : « Je suis venue partager votre peine et vous dire que vous n'êtes pas seuls ». Laurent Gbagbo a plaidé pour des solutions durables : relogement, indemnisation et dialogue avec les communautés avant toute opération de déguerpissement. Il propose l'enlèvement des gravats et des logements en préfabriqués sur le site déguerpi, à l'image de ce qui avait été fait à l'Injs lors de la pandémie du Covid 19. Il invite le gouvernement à ouvrir une enquête pour faire la lumière sur les conditions d'intervention des forces de l'ordre, le Parquet n'ayant selon le Barreau délivré aucune réquisition. La mairie de Koumassi a lancé le 10 juin l'évacuation des gravats, mais les familles réclament encore un toit et des réponses.

SD à Abidjan